

## AUTREMENT DIT...

### Le billet du SNU Poitou-Charentes



## Entretien Professionnel Annuel & Entretien Professionnel

*La campagne est ouverte*

**L'Entretien Professionnel Annuel (EPA) & l'Entretien Professionnel (EP)** créés par la loi de mars 2014, vont s'enchaîner prochainement à Pôle Emploi sur une même séquence mais sur deux temps bien distincts, avec une finalité différente.  
*Ces deux entretiens doivent porter exclusivement sur les actes professionnels.*

**L'EPA**, qui n'a pas de caractère obligatoire, traitera de ce qui est nécessaire à mettre en place pour contribuer aux objectifs de l'année à l'échelle du site.  
Il doit être proposé chaque année par écrit (courrier ou mail) au moins 15 jours ouvrés avant la date de l'entretien. 2 heures de préparation peuvent être planifiées à votre convenance.

Rappel : « l'évaluation réalisée au cours de l'entretien ne porte que sur des éléments objectifs présentant un lien direct et nécessaire avec les fonctions occupées »

**Mais l'EPA ne participe t'il pas à ce mouvement général d'individualisation pour rendre les salariés encore plus dociles et productifs ?? N'est-ce pas aussi le moment de demander aux salariés de répondre à des objectifs difficiles à atteindre et qui n'ont pas toujours de sens au regard de nos missions de service public ??**

**L'EP**, est un nouveau dispositif légal qui impose à l'employeur de proposer tous les 2 ans, à chaque salarié un entretien. Toutefois il doit être proposé systématiquement à tout salarié lors des retours de certains types de congés (congé maternité, congé parental, soutien familial, ...).  
Tous les 6 ans l'EP doit faire un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié.

Son objectif est d'accompagner le salarié dans ses perspectives d'évolution professionnelle (changement de poste, promotion, ...) et d'identifier ses besoins de formation.  
Le projet ne sera pas forcément réalisé sur le site mais dans l'établissement voire même à l'extérieur de Pôle emploi.

**Avec la mise en place de l'Entretien Professionnel, l'articulation avec l'EPA est encore très floue. Si l'entretien professionnel n'est pas évaluatif, il va se faire au même moment que l'EPA. Cet entretien doit permettre selon la loi à tout salarié de valoriser son parcours pour évoluer professionnellement dans l'entreprise ou ailleurs, selon un projet qui lui est propre. Pôle emploi mettra t'il tous les outils en œuvre pour permettre la valorisation extérieure ?**

**A TOUT MOMENT VOUS POUVEZ CONTACTER VOS ELUS SNU  
N'HESITEZ PAS A FAIRE VALOIR VOS DROITS**